

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 25 janvier 2019**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric, M. TROIS VALETS Gilles, Mme MONIER Isabelle

ABSENTS: M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. SERRE Pascal (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PLASSE Yves

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2018.

2) SIEG : déploiement des bornes de recharge véhicules électriques

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz propose d'initier le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département et invite la commune à lui transférer cette compétence. La contribution financière de la commune pour l'installation d'une borne s'élève à 13 800 €. Des frais de fonctionnement ainsi qu'une cotisation annuelle sont à prévoir également.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision lors de sa prochaine réunion.

3) Billom Communauté : rapport de la CLECT et attribution de compensation 2019

Le Conseil Municipal a accepté de valider le rapport de la CLECT du 13 novembre 2018 de Billom Communauté afin de tenir compte des dépenses liées aux démarches d'élaboration/révision/modifications de documents communaux,

Il approuve que, pour 2019, le montant de l'attribution de compensation 2019 pour la commune soit de 21 154 €.

Ce montant est environ égal à ce qui était perçu au départ par la commune. Madame le Maire précise que, dans les années à venir, cette compensation sera peut être revue à la baisse, à la demande d'autres communes de Billom Communauté, qui souhaitent réviser le mode de répartition.

4) Convention de locations de parcelles communales avec l'EARL La Garde

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de VASSEL donne en fermage à l'EARL La Garde depuis 1996 les parcelles cadastrées ZI n°137 au lieu-dit le Patural Long et ZE n°51 au lieu-dit Le Cloris.

Elle propose d'établir une nouvelle convention de location, mise à jour, apportant les changements suivants :

- Diminuer la superficie de la parcelle ZE n°51, suite à l'extension de l'emprise de la station d'épuration ;
- Rajouter à la location la parcelle ZD n°33 au lieu-dit Le Pan Bas.

Suite à cet exposé et après délibération, le conseil municipal décide :

* d'approuver la convention de location des parcelles communales avec l'EARL LA GARDE ;

* d'autoriser Madame le Maire à établir et à signer le bail de location ;

* de solliciter annuellement le montant de location sur la base du tarif préfectoral en vigueur, en émettant un titre de recettes sur le budget communal.

5) Attribution du logement communal 4 chemin de l'Ecole

Le logement communal situé 4, chemin de l'Ecole à VASSEL sera disponible à la location au 1er mai 2019, suite au départ des derniers locataires et à la remise en état des locaux par les employés communaux.

En vue de la relocation de ce logement, le Conseil Municipal a étudié les 2 candidatures reçues en mairie et a décidé :

* de louer le logement communal situé 4 chemin de l'Ecole à VASSEL à Mme DARDAT Nadège et M. QUART Damien, domiciliés à BOUZEL, 9 Rue de Courcour, au motif que cette famille a 2 enfants scolarisés ou scolarisables sur le RPI Bouzel/Vassel et sous réserve qu'ils obtiennent le visa VISALE garantissant les impayés de loyers ;

* de fixer le loyer mensuel à 666 € ;

* d'autoriser Madame le Maire à établir et à signer le bail de location, l'état des lieux du logement et de souscrire à la garantie VISALE, via leur site internet.

Un diagnostic énergétique est à programmer avec un cabinet habilité. Une personne de VASSEL a été contactée par téléphone mais sans réponse. M. TROIS VALETS propose qu'un courrier lui soit adressé. Sinon, d'autres contacts ont pris, à Lezoux, par exemple.

6) Affaires Diverses

- **Départ locataire 2 chemin de l'Ecole** : Le locataire du logement de l'école a donné son préavis de départ par courrier recommandé. Il quittera les lieux au mois d'avril. Un appel à candidature sera lancé pour le choix d'un nouveau locataire.
- **Inauguration de la cantine** : La cérémonie des vœux et l'inauguration ont eu lieu le 17 janvier 2019. La cantine est en service depuis la rentrée de janvier 2019 et globalement, il y a de bons retours sur ce nouveau service de restauration. M. DUZELIER propose de prévoir l'installation de rideaux sur les vitrages. La visite des locaux par le SDIS est prévue le 7 février prochain. Un extincteur a été posé et le plan d'évacuation est en cours de réalisation.
- **Problème de stationnement** : M. TROIS-VALETS expose le problème de stationnement Rue Saint Blaise par les locataires de la SCI CRHYSALID ; beaucoup de véhicules sont garés sur le trottoir, souvent pas très bien, alors que des garages sont à leur disposition. Il propose de faire un rappel au civisme, d'inviter les gens à se garer dans leur garage lors qu'ils en ont un, ou à défaut, sur la place aux abords de la salle des fêtes. La commune pourrait matérialiser au sol des emplacements de parking. Les discussions font ressortir que ces problèmes sont sur l'ensemble du village.
Un rappel sera fait aux riverains qui occupent le domaine public illégalement ainsi que sur la vitesse excessive de certains véhicules.
- **Travaux ENEDIS HT** : Les travaux d'enfouissement d'une ligne 20 000 volts sont en cours. Elle est en provenance de Chauriat via le chemin du Pan Bas pour aboutir au transformateur dont la déclaration préalable déposée par ENEDIS pour son installation à côté de l'abri bus a été accordé par le Préfet, malgré l'avis défavorable donné par Madame le Maire, argumenté par le PADD intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Fait à VASSEL, le 1^{er} février 2019.

Le Maire,

Françoise BERNARD.